

Des aides pour rénover cumulables

L'intérêt des aides fiscales

Une enquête des ministères de l'Environnement et du Logement, intitulée « Les ménages et la consommation d'énergie », montre que près de la moitié des foyers ayant effectué des travaux de rénovation disent que l'existence des aides pour rénover a eu un effet sur leur décision.



Des foyers malgré tout frigorifiés

L'enquête analyse notamment la situation des ménages en précarité énergétique : typologies des familles, performance des logements, localisation, comportements.

Malheureusement, plus de 25% des ménages sont dans une situation qu'on peut qualifier de **précarité** sur le plan énergétique :

- soit parce que LEURL dépenses en matière d'énergie représentent plus de 8 % de leurs ressources,
- soit parce qu'ils souffrent du froid en hiver pour des motifs imputables à une installation défectueuse ou à un motif financier. Cette seconde catégorie regroupe à elle seule 14 % des ménages.

Aides pour rénover les plus

utilisées

Evidemment, les propriétaires connaissent bien et utilisent essentiellement le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à taux réduit.

Cependant, trop peu savent demander les certificats d'économie d'énergie (CEE) et les aides locales (communes, départements et régions).

En Normandie, la présentation officielle du dispositif régional ECO-ENERGIE par Hervé MORIN au salon 1000 idées pour l'habitat de ce mois d'avril 2017 devrait participer à propager la bonne nouvelle :

Les aides sont cumulables

Enfin, toutes les aides pour rénover sont cumulables ! Pour améliorer la performance énergétique de votre logement, vous pouvez tout cumuler.

Voici l'exemple d'un couple ayant réalisé une rénovation d'un montant de 40.000 € permettant d'atteindre le niveau de performance BBC Rénovation. Ils ont obtenus les aides pour rénover suivantes :

- Aide Régionale Normande : 10.000 €
- CITE : 4.800 €
- CEE : 1.200 €
- Eco-prêt à taux zéro : 15.000 € – soit 1.000 € par an correspondant à l'économie d'énergie

→ Reste à charge en apport personnel : 9.000 €

Donc, en Normandie, un couple peut générer 40.000 euros de travaux avec seulement 9.000 euros d'apport !

Des aides humaines

Les aides pour rénover ne doivent pas être que financières pour être efficace. Pour s'y retrouver dans le dédale des démarches administratives et bancaires, pour faire le tri des différentes techniques et sélectionner les plus rentables ou les plus performantes, rien ne vaut le soutien des associations et des cabinets d'audit spécialisés.

Les moyens humains sont donc indispensables !

Pour obtenir de l'aide pour rénover... appelez-nous au **09.8008.5008.**